

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES À LA RUE AMÉDÉE FENGAROL AU CARMEL, AFIN DE PERMETTRE AU « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMGEAG) », DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT, POUR LE COMPTE DE MONSIEUR DELUMEAU CLAUDEL, SUR LA PARCELLE AM 491, SITUÉE AU 02 ET 06 RUE AMÉDÉE FENGAROL - CARMEL, À PARTIR DU LUNDI 26 JUIN 2023, JUSQU'AU VENDREDI 07 JUILLET 2023, DE 07 HEURES 00 À 17 HEURES 00.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 15 Juin 2023, par laquelle l'entreprise « **SCI LES MASCAREIGNES** » sise chez Monsieur DELUMEAU, CHAZEAU - 97139 LES ABYMES, représentée par Monsieur DELUMEAU Claudel, le Gérant, **sollicite un arrêté de réglementant la circulation des véhicules à la rue Amédée FENGAROL au Carmel à Basse-Terre**, afin de permettre au « **SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMGEAG)** », de réaliser des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement, sur la parcelle AM 491, située au 02 ET 06 rue Amédée FENGAROL – CARMEL, **à partir du Lundi 26 Juin 2023, jusqu'au Vendredi 07 Juillet 2023, de 07 heures 00 à 17 heures 00.**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : **Réglemente la circulation des véhicules à la rue Amédée FENGAROL au Carmel à Basse-Terre**, afin de permettre au « **SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMGEAG)** », de réaliser des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement, sur la parcelle AM 491, située au 02 ET 06 rue Amédée FENGAROL – CARMEL, **à partir du Lundi 26 Juin 2023, jusqu'au Vendredi 07 Juillet 2023, de 07 heures 00 à 17 heures 00**, comme suit :

DISPOSITION PARTICULIERE :

- **Le Mercredi 28 Juin 2023 de 09 heures 00 à 17 heures 00, les véhicules venant de la rue Félix ÉBOUÉ ne pourront pas tourner à la rue Amédée FENGAROL**

ARTICLE 2 : Le « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMGEAG) » en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces lieux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 4 : Le « SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMGEAG) » devra procéder à la remise en état de la chaussée après la réalisation des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 26 JUI 2023

*Certifie exécutoire compte tenu
De sa notification, le 26 JUI 2023
De son affichage et/ou sa publication, le 26 JUI 2023
Fait à Basse-Terre, le 26 JUI 2023*

P/le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal,
Délégué à la Sécurité Publique,


Jean-François ISSA

P/le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal,
Délégué à la Sécurité Publique,


Jean-François ISSA